

Préambule:

Afin de répondre à la consultation publique organisée par "l'Office de consultation publique de Montréal" en date du jeudi 19 juin 2003 au Centre Saint-Pierre, 1205 rue de la Visitation à Montréal, sous l'appellation "Modification au plan d'urbanisme. Agrandissement du complexe de l'hôtel Bourbon. Arrondissement de Ville-Marie" ou projet de règlement P-03-091. Les membres de la Coopérative Samuel 1er(phase I et II), sise au 1271 à 1335 de la rue de Champlain à Montréal ont adopté lors de l'Assemblée Générale annuelle la motion suivante.

Motion:

Il est demandé aux autorités de la ville de Montréal:

-Que d'une part, elles mettent fin à l'occupation illicite pour un usage commercial de la lisière du parc Charles-S.-Campbell, en reprenant pleine et entière possession du dit parc dans l'intégrité de ces limites cadastrales.

-Et que d'autre part, la lisière du parc Charles-S.-Campbell, la rue Gareau, ainsi que le terrain situé au coin sud-ouest des rues Saint-Catherine et de Champlain conservent leur affectation "parc et lieu public".

Nom du membre:

Signature: